



Ottawa, Canada

Programme énergétique favorisant l'exploration et les investissements . . .	1
Nouvelle législation bancaire . . . . .	3
Reprise des niveaux normaux d'exportations céréalières à l'URSS. . . . .	3
Don à la Conférence sur l'énergie . . . . .	3
Aide aux sinistrés italiens . . . . .	3
Une production de la SCHL remporte un premier prix . . . . .	4
Bientôt au Manitoba, un premier service commercial Télidon . . . . .	4
Réflexions sur l'immigration et l'accroissement de la population au Canada . . . . .	5
L'armée américaine choisit les moteurs Bombardier . . . . .	6
Village de sécurité routière modèle de renommée internationale . . . . .	6
Le palais des Nains à Montréal . . . . .	6
La chronique des arts . . . . .	7
Nouvelles brèves . . . . .	8

## Programme énergétique favorisant l'exploration et les investissements

*Le Programme énergétique national est juste envers l'industrie du pétrole et du gaz, particulièrement à la lumière de sa croissance spectaculaire depuis 1973 et compte tenu de la promesse d'une croissance tout aussi forte au cours des années 80, a déclaré, le 26 novembre à Montréal, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, M. Marc Lalonde, devant l'Association canadienne d'études fiscales.*

*Le Ministre a précisé que le Programme, annoncé le 28 octobre, éliminait "une injustice fondamentale dont souffrait l'ancien régime de stimulants qui favorisait, sans le vouloir, les sociétés étrangères au détriment des sociétés canadiennes". Voici des extraits du discours de M. Lalonde.*

...Le programme favorisera les investissements dans l'énergie là où le besoin se fait le plus sentir, c'est-à-dire dans les projets non classiques et tertiaires, dans les régions pionnières et au large des côtes, où la plupart des approvisionnements futurs en pétrole et en gaz sera trouvée. En même temps, il y aura des stimulants pour la mise en valeur continue du pétrole et du gaz tirés de sources classiques accessibles. Nous assisterons à la multiplication des projets de mise en valeur des sources classiques de pétrole dans l'Ouest; il appartiendra aux deux ordres de gouvernement de fournir les stimulants nécessaires...

Le Programme énergétique national fixe une norme minimale d'équité appli-

cable au partage des recettes tirées de la production du pétrole et du gaz. D'une récente moyenne de 45 p. cent des recettes, les provinces productrices n'abandonneront que deux points de pourcentage, pour en garder 43. La part de l'industrie est réduite d'environ 45 à 33 p. cent. Celle du gouvernement fédéral passe de 10 à 24 p. cent. Ce dernier chiffre est considérablement inférieur à la part revendiquée par les gouvernements fédéraux d'autres pays. L'équité du partage des recettes doit cependant être jugée en fonction des réalités de la situation canadienne.

### Pour un meilleur partage

Voici quelle est la situation: le gouvernement fédéral ne retient que 33 p. cent des recettes totales perçues par tous les gouvernements, mais il est responsable de 50 p. cent des dépenses, y compris les transferts de fonds.

L'explosion des recettes albertaines de pétrole et de gaz a aggravé ce déséquilibre. A mesure que les prix augmentaient, le fardeau fédéral d'une péréquation plus importante et d'autres paiements s'est développé beaucoup plus vite que la part fédérale des recettes.

J'ai déclaré récemment qu'il était nécessaire que le gouvernement fédéral augmente ses recettes pour aider à contrebalancer les effets néfastes de la hausse des prix du pétrole et du gaz naturel sur les économies des provinces non productrices...

Le Programme énergétique national ne suffira jamais, à lui seul, à atteindre cet



M. Marc Lalonde

### C'était cette semaine...

La Loi sur l'Amérique du Nord britannique était amendée, le 16 décembre 1949, investissant le Parlement canadien du droit d'en modifier les dispositions ressortissant uniquement à la compétence fédérale. Certains domaines de juridiction provinciale, tels que les écoles et les droits linguistiques, ne peuvent donc être modifiés par le Parlement.